

ÉLECTIONS

TPE
2021

22
MARS

au

6
AVRIL

SALARIÉ D'UNE TRÈS PETITE ENTREPRISE, JE VOTE AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises », dites TPE.



CENTRE-VAL-DE-LOIRE

*mon vote
c'est ma force*



info-tpe.fr



PRÈS DE
150 000 SALARIÉ(E)S
 DANS LES TPE DE MA RÉGION

JE VOTE FO

Cette région est composée de six départements :

- Cher (18)
- Eure-et-Loir (28)
- Indre (36)
- Indre-et-Loire (37)
- Loir-et-Cher (41)
- Loiret (45)

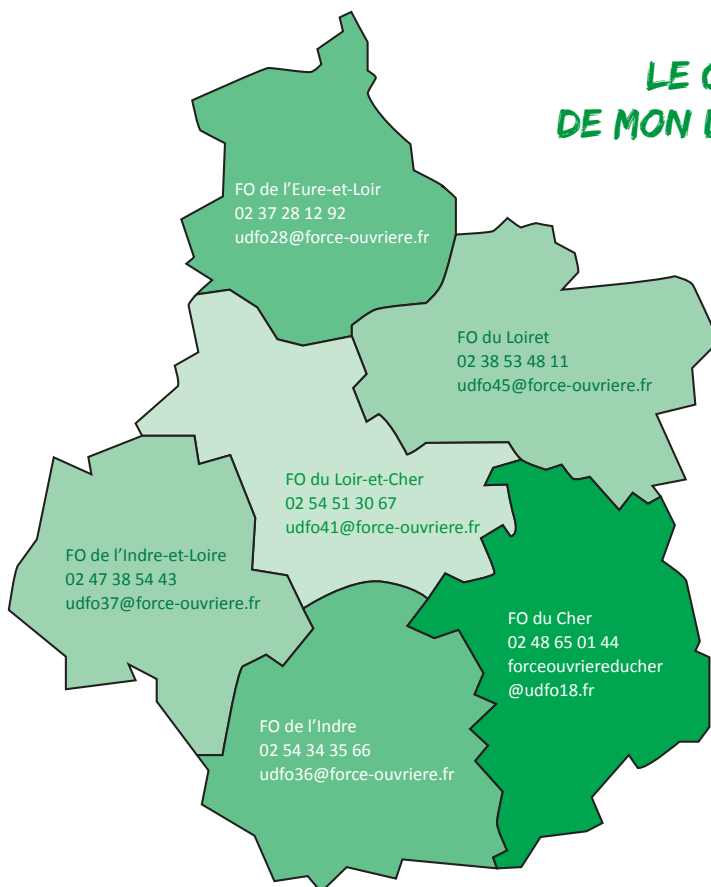
Face à l'éloignement et à l'isolement de départements et communes de notre belle région, qui souffrent déjà grandement de la désindustrialisation et des pertes d'emplois, **FO défend l'emploi de proximité**. Le commerce, l'artisanat, les services à la personne, le secteur libéral forment le tissu économique et social indispensable au bon fonctionnement des territoires. **FO défend conjointement les services publics et leurs implantations locales** – si rudement mis à mal par les gouvernements successifs – dont tout un chacun a besoin dans ses activités comme dans sa vie personnelle.

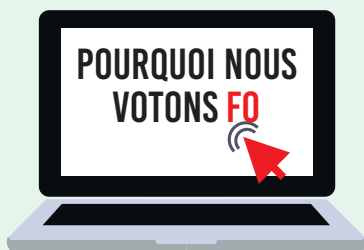
La région Centre-Val de Loire est dotée d'unions départementales et d'unions locales FO qui assurent l'information, le conseil, l'accompagnement et la défense des salariés, en particulier des Très Petites Entreprises (TPE). **Vous pouvez venir y chercher les informations et l'aide en matière de droit du travail, de conventions collectives, de consommation et de logement. Notre région compte un grand nombre de conseillers du salarié FO***, femmes et hommes dévoués et motivés, **dédiés et formés à l'assistance des salariés des TPE en cas de difficultés avec leur employeur.**

Dans les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles – dites CPRI – **FO pourra ainsi porter vos préoccupations, grâce à ses représentants qui y siégeront.**

ET JE FAIS VOTER FO !

*La liste des conseillers près de chez vous est disponible sur simple demande auprès de votre contact départemental (voir ci-dessous).





« Je suis Lina, apprentie. J'ai choisi mon métier par passion, j'ai besoin d'être bien défendue car la relation employé/employeur est souvent compliquée. »

« Je suis Matthieu, salarié d'une profession libérale.

Avec FO j'ai pu obtenir des informations sur mes droits et, désormais, toutes mes heures effectuées sont bien rémunérées. »

« Je suis Martine, assistante maternelle.

Avec FO nous avons obtenu la convention collective, le droit à la retraite et la reconnaissance de notre métier. »

« Je suis Kylian, salarié de l'artisanat. Affecté par un accident du travail, j'ai besoin que mes droits soient reconnus et respectés. »

FO TE DÉFEND, QUEL QUE SOIT TON STATUT (EMPLOYÉ, CADRE, AUTRE,...)

le sais-tu ?



SALAIRE

Plus de 24 % des salariés des TPE sont payés au SMIC

FO se bat pour

- une augmentation du SMIC correspondant au salaire médian, soit 1437 € net/mois
- que toutes les heures supplémentaires soient rémunérées
- un système de retraite juste, basé sur la solidarité



DROIT

Plus de 80 % des recours aux prud'hommes viennent de salariés des TPE

FO se bat pour

- négocier, au niveau des branches, des dispositions spécifiques aux salariés des TPE (prévoyance-santé-sécurité)
- rendre la classification accessible et compréhensible à tous les salariés



FORMATION

Les salariés des TPE ont moins accès aux formations professionnelles

FO se bat pour

- mettre en place des parcours de formation et des formations de proximité sur mesure



PRIME TRANSPORT

Les TPE sont très implantées dans les petites villes avec peu d'accès aux transports en commun

FO se bat pour

- rendre obligatoire une prime de transport pour tous les salariés quel que soit le mode de transport utilisé



CPRI

COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES INTERPROFESSIONNELLES

Les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) sont mises en place, dans chaque région, afin de représenter les salariés et les employeurs des très petites entreprises (TPE).

Composées paritairement de 20 membres salariés et employeurs issus de ces entreprises de moins de 11 salariés, les CPRI ont essentiellement pour mission :

- d'informer et conseiller salariés et employeurs sur les dispositions légales et conventionnelles qui leur sont applicables ;
- de débattre et rendre des avis sur les problématiques relatives aux TPE (emploi, formation, GPEC, conditions de travail, de santé, d'égalité professionnelle, de prévoyance...);
- d'aider à la résolution des conflits individuels et collectifs ;
- d'être force de proposition en matière d'activités sociales et culturelles (ASC).

NOS CANDIDATS POUR VOUS REPRÉSENTER

- | | |
|---|--|
| 1. Alice TROUCHOT
Secrétaire administrative | 6. Christophe DELOUCHE
Auxiliaire ambulancier |
| 2. Grégoire HAMELIN
Responsable départemental | 7. Bénédicte HERHEL
Assistante maternelle |
| 3. Chantal MARTIN
Secrétaire administrative | 8. Isabelle MIRO
Secrétaire-comptable |
| 4. David-Jérémy DECHELOTTE
Juriste | 9. Marie-Hélène GOUBARD
Secrétaire cabinet d'avocats |
| 5. Sandrine CHAIGNEAU
Secrétaire administrative | 10. Danielle GUYONNEAU
Pharmacienne |

